



## MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

160, CHEMIN George-Bonnallie  
Eastman, QC J0E 1P0 tel: 450 297-3440

### DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN CHANGEMENT D'USAGE, L'AJOUT D'UN USAGE AUTORISÉ, INSTALLATION D'UN PONCEAU PRIVÉ DANS L'EMPRISE D'UN CHEMIN PUBLIC ET DÉPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION

#### Généralités

- La demande doit être *conforme aux règlements* de zonage et de permis et certificats ;
- La demande doit être *accompagnée de tous les plans et documents* permettant une bonne compréhension du projet :
  - Pour l'ajout d'un usage autorisé : les plans des planchers, l'emplacement de l'espace réservé pour le nouvel usage.
  - Pour un changement d'usage : le tracé du chemin d'accès avec les distances par rapport aux lignes de lot, les espaces de stationnement, la superficie à déboiser pour fins de construction, le diamètre du ponceau à installer
- Lorsque situé zone de conservation, le déboisement pour les voies d'accès ne peuvent excéder une largeur d'emprise de 8 mètres et la superficie maximale de déboisement pour fin de construction est de 800 m<sup>2</sup>;
- Pour un usage résidentiel, la largeur maximale d'un accès est de 6 mètres et un maximum de deux accès par terrain et par rue est autorisé (sur certaine portion de la route 112 un seul accès est autorisé); l'accès doit être à une distance de 1 mètre d'une ligne délimitant le terrain.
- Le propriétaire s'engage à transmettre, aux différents entrepreneurs, le plan de contrôle d'érosion avant le début des travaux.
- Le propriétaire s'engage à informer la Municipalité au moins 48 h avant le début des travaux de la date de début des travaux.
- L'article sur les amendes : Si le propriétaire fait défaut quant à l'application du plan de contrôle de l'érosion. (*Article 2.2, chap. 2, règlement de construction*)

- Le propriétaire s'engage, comme étape 1 des travaux, à faire l'installation du ponceau, selon les règles de l'art, pour aménager l'accès des entrepreneurs à son terrain. (*Article 4.1.7 du chapitre 4, du règlement de construction*)
- Le tarif pour l'obtention du certificat d'autorisation a été payé. Le coût du certificat est fixé à \$25;
- L'obtention de présent certificat n'exclut pas le demandeur d'obtenir tout autre permis ou certificat, entre autres dans le cas de rénovation, de construction, d'installation d'une enseigne, ou autres;

**N.B. L'inspecteur a un délai de trente (30) jours pour émettre (ou refuser) le certificat. Le certificat devient caduc, si après trois (3) mois de la date d'émission du certificat, les travaux relatifs au changement d'usage n'ont pas débutés;**

**1) Propriétaire (adresse permanente):**

Nom : \_\_\_\_\_ Tél.: (    ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Fax.: (    ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

**2) Exécutant des travaux :**

Nom : \_\_\_\_\_ Tél.: (    ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Fax.: (    ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 No RBQ: \_\_\_\_\_

**3) Emplacement visé :**

Adresse: \_\_\_\_\_  
 Numéro de lot (s) : \_\_\_\_\_ Superficie : \_\_\_\_\_

**4) Usage :**

usage actuel : \_\_\_\_\_  
 usage proposé : \_\_\_\_\_

Le nouvel usage est-il principal ou secondaire:    [    ] Principal            [    ] Secondaire

5) **Information additionnelle :**

Changement au nombre de logement : [ ] Oui [ ] Non

Si oui, nombre de logement avant : \_\_\_\_\_ après : \_\_\_\_\_

Changement au nombre de chambre à coucher : [ ] Oui [ ] Non

Si oui, nombre de chambres existantes : \_\_\_\_\_ prévues : \_\_\_\_\_

6) **Description des travaux :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

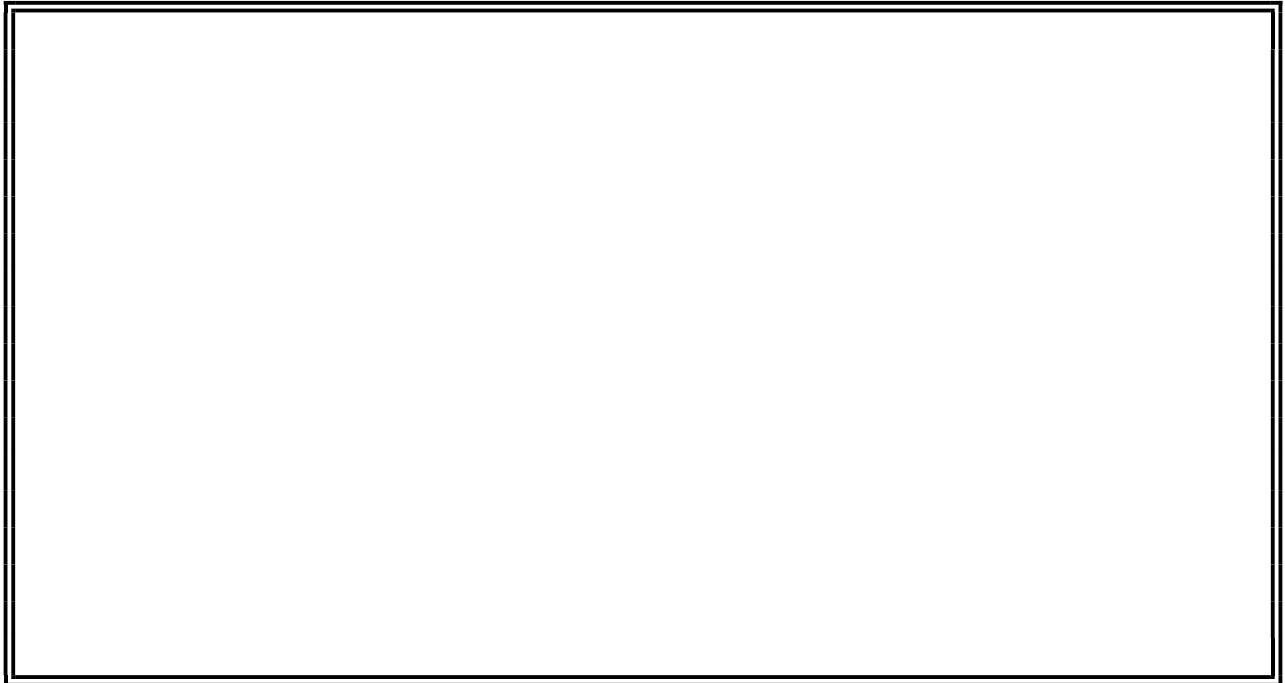
**Si installation de ponceau :** Diamètre : \_\_\_\_\_ Longueur : \_\_\_\_\_

7) **Date de début des travaux :** \_\_\_\_\_

**Date de fin des travaux :** \_\_\_\_\_

8) **Plan ou croquis :**

Fournir un plan à l'échelle des aires de planchers, et des aménagements extérieurs tels le chemin d'accès, le ponceau, la superficie à être déboisé, l'aire de stationnement...



9) **Mandataire :**

Si la demande est effectuée par une personne autre que le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation, vous devez obtenir un mandat ou une lettre signée de celui-ci vous autorisant à signer ladite demande à sa place. Dans le cas où la propriété aurait été achetée récemment, vous devez accompagner votre demande d'une copie de l'acte de vente.

---

## DÉCLARATION

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont exacts et que, si le certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire  
ou du représentant autorisé

\_\_\_\_\_  
Date